

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
REUNIONE DI I 27 È 28 DI MARZU DI U 2025

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2025
RÉUNION DES 27 ET 28 MARS 2025

N° 2025/01/013

**Question orale déposée par Mme Serena BATESTINI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : UN CENTRE DE SURTRI À MONTE POUR QUOI FAIRE ET UN
SYVADEC POUR QUELS INTÉRÊTS ?**

Samedi 15 mars, Core In Fronte tenait une conférence de presse sur le site du futur centre de surtri de Monte.

Nous étions accompagnés, sur place, par un collectif de riverains et d'agriculteurs, dénommé "Piaghja di Golu".

L'Etat a imposé ce choix de centre de surtri, qu'il envisage de financer, d'ailleurs, en quasi-totalité, avec l'accord tacite de l'Exécutif de Corse.

Cette réalité est la conséquence de l'incurie, des diverses majorités territoriales depuis de nombreuses années, sur cette question.

Parallèlement, depuis de nombreuses années, le marché des déchets est devenu très juteux et il est susceptible d'attiser tous les appétits financiers.

Notre présence politique, sur le projet du centre de sur tri de Monte, avait pour objectif d'évoquer, notamment, divers points :

- Le choix de ce type de centre de valorisation ;
- Le surdimensionnement de celui-ci ;
- Des montages financiers opaques ;
- L'incohérente gestion des déchets en Corse ;
- Le rôle et la place des Espaces Stratégiques Agricoles dans une logique de développement ;

- Le respect du PADDUC ;
- Le rôle du Syvadec.

Au moment où ces questions ont été posées, un nouveau meurtre a été commis : celui d'un homme de la terre, qui résonne de façon cinglante comme une réponse à nos aspirations collectives pour une Corse émancipée.

Il a été commis dans un climat délétère ou la juxtaposition d'organismes intéressés – mis en évidence par la récente action du Parquet Financier – accompagne une absence de gouvernance et des projets contraires aux intérêts de la Corse.

Dans ce contexte de confusion institutionnelle, où l'Etat français impose, à sa convenance, une vision surannée mais non moins calculée, la fonction de la Collectivité de Corse doit être exemplaire.

Cette dernière a la compétence de la planification sur la politique des déchets. Cette compétence ne doit pas être détournée par des comportements qui pourraient être guidés par la faiblesse, l'assujettissement, la menace ou la prévarication.

Aussi, forts de ce constat, dans un moment où la Corse attend courage, clarification, justice, lucidité et paix retrouvée, nous vous demandons :

- Êtes-vous toujours d'accord, après le rétropédalage qui vous a illustré, entre 2023 et 2024, avec ce nuisible projet de surtri de Monte ?
- Êtes-vous toujours favorable, selon la position sur l'autonomie que vous défendez, au maintien de l'équivoque Syvadec, premier obstacle à la généralisation du tri sélectif, au prélèvement à la source et à une gestion transparente, pour assurer le traitement des déchets en Corse ?

À ringrazià vi.